DÉPARTEMENT DU GARD

UZÈS

Mairie

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	27	29

Date convocation 25/03/2026
N° Délibération 2026-02-06
Secrétaire Séance Sophie MARINOPOULOS

L'An **Deux Mille Vingt Six, le 31 mars à 18 heures**, le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès

Présent(e)(s) : M. CHAPON Jean-Luc, Mme BONNEAU Muriel, M. VERDIER Fabrice, Mme CABOT Fanny, Mme MARINOPOULOS Sophie, M. BECHEAU LA FONTA Cyril, Mme VALMALLE Marie-Françoise, M. POISSONNIER Bernard, Mme LOPEZ Sylvie, M. MAURIN Jérôme, M. ATTIGUI Guy, Mme BRACKEN Laetitia, M. CLEMENT Olivier, Mme ROLLET Sandra, M. SIMIAND Thibaut, Mme GILET Hélène, M. HURARD Julien, Mme VILLEFRANCHE Isabelle, M. ARNAUD Franck, Mme DUBOIS Michèle, M. GUIBERT Christian, Mme MORENO Mylène, M. HAMON Didier, M. CAUNAN Jacques, M. FONTUGNE Marie Laure.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Mme COY Sylvie, (pouvoir à Mme VALMALLE Marie-Françoise), M. AUJOULAT Jérôme (pouvoir à Mme ROLLET Sandra), Mme JACQUEMART Laurence (pouvoir à Mme BONNEAU Muriel).

Absent(e)(s) non représenté(e)(s) : M. SEROPIAN Frank.

Objet : Création et composition de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaire et de 5 membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Considérant qu'une liste unique est présentée et que le conseil est unanime pour voter à main levée.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 2 abstentions (M. CAUNAN Jacques, Mme FONTUGNE Marie), **Elit comme membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente, outre M. le Maire : :**

- En qualité de titulaires : Bernard POISSONNIER, Fabrice VERDIER, Sylvie LOPEZ, Didier HAMON, Guy ATTIGUI.
- En qualité de suppléants : Cyril BECHEAU LA FONTA, Franck SEROPIAN, Franck ARNAUD, Olivier CLEMENT, Sophie MARINOPOULOS

Le secrétaire de séance,
Sophie MARINOPOULOS

Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

MAIRIE D'UZÈS (Gard)

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le :
et publication sur le site de la ville le : 03/04/26

REÇU EN PREFECTURE
le 03/04/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213003346-20260331-DCM_26_02_0